



COÛT DE LA COTISATION

ANNÉE 2016-2017

Élèves du SECONDAIRE		2015-2016	2016-2017
200 premiers élèves		18,63 \$	19,00 \$
200 suivants	(201 à 400 élèves)	18,07 \$	18,44 \$
200 suivants	(401 à 600 élèves)	17,49 \$	17,84 \$
200 suivants	(601 à 800 élèves)	16,93 \$	17,27 \$
200 suivants	(801 à 1 000 élèves)	16,39 \$	16,72 \$
200 suivants	(1 001 à 1 200 élèves)	15,79 \$	16,11 \$
200 suivants	(1 201 à 1 400 élèves)	15,25 \$	15,55 \$
200 suivants	(1 401 à 1 600 élèves)	14,11 \$	14,39 \$
200 suivants	(1 601 à 1 800 élèves)	13,01 \$	13,27 \$
200 suivants	(1 801 à 2 000 élèves)	9,61 \$	9,80 \$

Élèves du PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE			
200 premiers élèves		17,99 \$	18,35 \$
200 suivants	(201 à 400 élèves)	17,45 \$	17,80 \$
200 suivants	(401 à 600 élèves)	15,21 \$	15,51 \$
200 suivants	(601 à 800 élèves)	14,07 \$	14,35 \$
200 suivants	(801 à 1 000 élèves)	12,96 \$	13,22 \$
200 suivants	(1 001 à 1 200 élèves)	11,79 \$	12,03 \$
200 suivants	(1 201 à 1 400 élèves)	10,71 \$	10,92 \$
200 suivants	(1 401 à 1 600 élèves)	9,56 \$	9,75 \$
200 suivants	(1 601 à 1 800 élèves)	8,42 \$	8,58 \$
200 suivants	(1 801 à 2 000 élèves)	7,32 \$	7,47 \$

JEUNES DE 4 ANS	6,49 \$	6,62 \$
------------------------	---------	---------

COÛT MINIMUM (de base)	550,00 \$	561 \$
-------------------------------	-----------	--------

Un rabais de 2,76 \$ par élève* s'applique si vous participez au programmes d'assurance collective et de dommage offerts par la FEOP.

Un rabais de 1,84 \$ par élève* s'applique si vous participez seulement au programme d'assurance collective pour l'ensemble de vos employés.

Un rabais de 0,92 \$ par élève* s'applique si vous participez seulement au programme d'assurance dommage.

* Élèves de 5 ans et plus